



**Handelsregister - Registre du commerce - Registro di commercio**  
Mutationen - Mutations - Mutazioni

**VD**

**Lunaphore Technologies SA, à Ecublens (VD), CHE-213.835.541** (FOSC du 02.07.2018, p. 0/4329135). Statuts modifiés le 3 août 2018 et le 9 août 2018. Augmentation ordinaire du capital-actions. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 191'820, divisé en 103'636 actions nominatives de CHF 1, et 65'561 actions nominatives A de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, et 22'623 actions nominatives B de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Augmentation ordinaire du capital-actions par compensation d'une créance de 5'596'761.30; en contrepartie de cette créance, il est remis 30'642 actions nominatives B de CHF 1. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 222'462, divisé en 103'636 actions nominatives de CHF 1, 65'561 actions nominatives A de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, et 53'265 actions nominatives B de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Augmentation ordinaire du capital-actions par compensation d'une créance de 1'110'348.70; en contrepartie de cette créance, il est remis 7'781 actions nominatives A de CHF 1. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 230'243, divisé en 103'636 actions nominatives de CHF 1, 73'342 actions nominatives A de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, et 53'265 actions nominatives B de CHF 1, privilégiées quant au produit de liquidation, toutes avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Suppression de la clause statutaire relative à l'augmentation autorisée du capital (fondée sur la décision d'autorisation du 20 avril 2015, modifiée en dernier lieu le 19 avril 2016), le délai étant écoulé. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital par décision du 3 août 2018. Pour les détails, voir les statuts. L'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation conditionnelle du capital par décision du 3 août 2018. Pour les détails, voir les statuts.

Registre journalier no 14897 du 21.08.2018 / CHE-213.835.541 / 04434475